

le ra got

Des Yvelines

Bulletin de
l' Association des
Chasseurs de Grand Gibier
des Yvelines



A C G G Y
Poste de Bel Ebat
78125 ORCEMONT
Tel . 01 30 59 85 07
E-mail : acgy@ancgg.org

Bulletin n° 35

Mars 2010

NUMERO SPECIAL

Table des matières:

Le mot du président.	1
<i>ACTUALITE</i>	
<i>Pauvres Cerfs des Yvelines</i>	2-7
<i>DEPARTEMENT</i>	
<i>Dernières Nouvelles</i>	8



Rédacteur en Chef

Hélène Bonnans

Montage

Marcel Vallerault

Rédaction

Gérard Bedarida

Dessins - Photos

Arnaud Fréminet
Jacques Ginestous

Ce numéro spécial du Ragot qui devrait plutôt s'intituler «Le pauvre hère des Yvelines » est consacré à la diminution importante des populations de grands cervidés dans notre département.

Cette situation est le résultat de 4 années de plans de chasse très importants : 1.500 animaux attribués chaque année dans un département dont la surface boisée accueillant des cerfs ne dépasse pas 50.000 ha.

Suivant une période de fort développement des cervidés de 2000 à 2006, cette réduction était indispensable pour maîtriser les dégâts agricoles et préserver l'équilibre forêt-gibier. Elle a été poursuivie au-delà de ce que nous souhaitions, malgré nos alarmes exprimées ces 2 dernières années.

Aujourd'hui, la population a diminué de moitié en en 3 ans. 790 animaux avaient vus sur le massif Ouest lors du « comptage au phare » en 2007, cette année, nous n'en avons vu que 420. Nombre d'entre vous s'inquiètent. Cette inquiétude a gagné associations de protection de la nature, suiveurs de la chasse à course, naturalistes, promeneurs et photographes. Les journalistes se sont emparés du sujet, et différents appels publiés dans la presse locale ont étendu le débat au-delà du cercle des naturalistes amoureux du cerf ramboliteain.

La situation est désormais conflictuelle. La sortie ne peut se trouver dans les seuls rapports de force, et il serait préférable que tous les acteurs sachent trouver un terrain d'entente qui concilie intérêts économiques, écologiques, cynégétiques et patrimoniaux.

C'est l'objectif de l'ACGGY, qui souhaite à travers ce numéro spécial dresser une synthèse de la situation, écarter les mauvais procès, et proposer les solutions à court et moyen terme.

Nous en appelons également à tous vos avis que nous vous demandons de communiquer par e-mail à acgy@ancgg.org.

La forêt de Rambouillet vient enfin d'être classée forêt de protection. Initialement conçu comme un outil de préservation des sols en milieu montagnard, utilisé ensuite en environnement périurbain, il est temps d'y ajouter une nouvelle vocation : celle de préserver la faune sauvage dans un milieu sur fréquenté par l'homme.

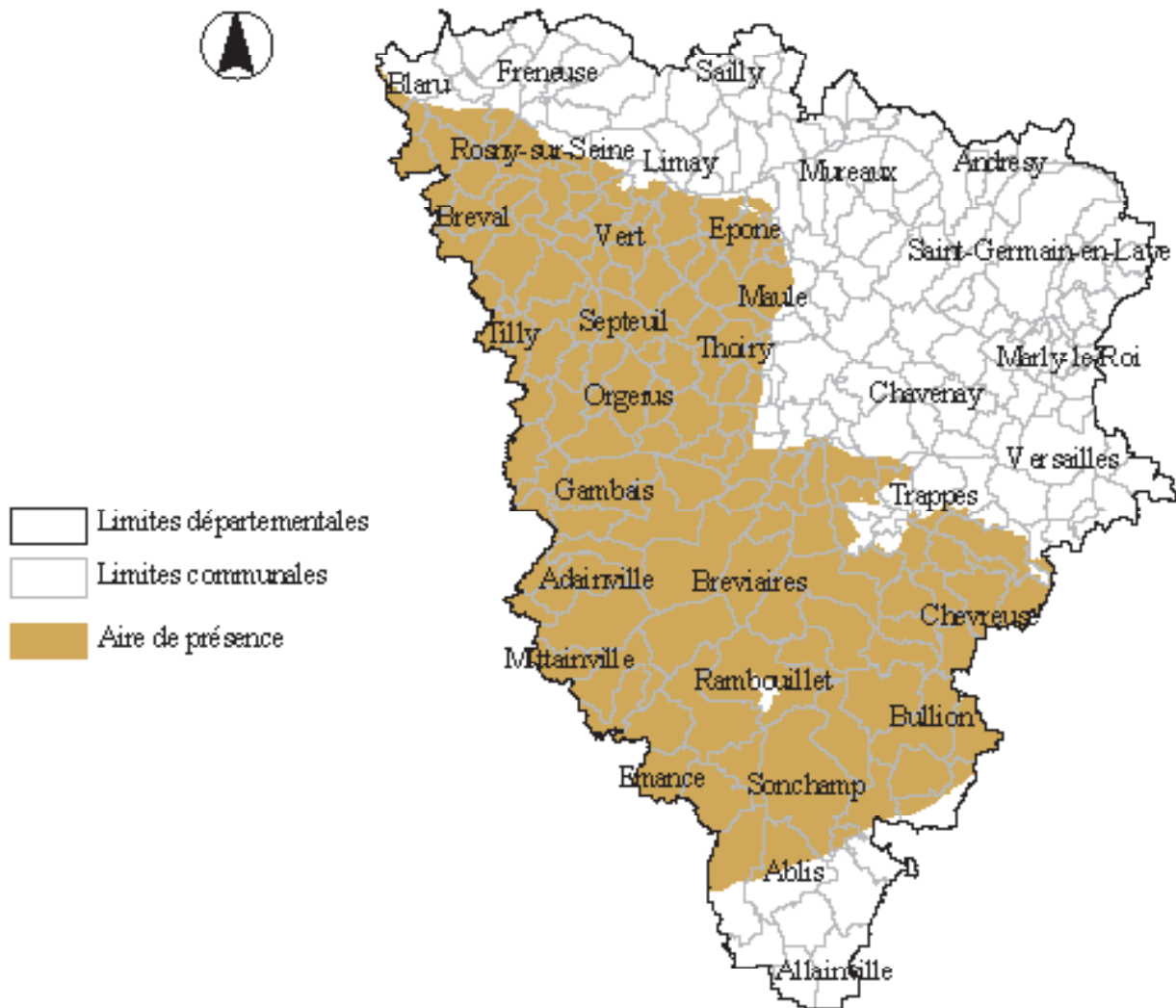
Pour notre part, notre proposition se résume globalement en 2 objectifs :

- A court terme, convenir d'un arrêt de la réduction et aborder une phase de stabilisation pendant les 3 années à venir.
- A moyen et long terme, faire évoluer l'orientation de la forêt domaniale pour une meilleure préservation de la forêt, flore et faune sauvages au bénéfice de tous les usagers de la forêt, chasseurs ou non chasseurs.

Gérard Bedarida



Aire de répartition du cerf élaphe dans le département des Yvelines



Pauvres cerfs des Yvelines

Texte : Gérard Bédarida - Dessins : Arnaud Fréminet - Photos : Jacques Ginestous.

Evaluation de la situation

Evolution de l'indice nocturne en forêt de Rambouillet : 2 fois moins de contacts qu'il y a 3 ans.

Le « comptage au phare », appellation familière mais impropre puisqu'il s'agit scientifiquement d'un « suivi des tendances d'évolution de populations de cerf par indice nocturne » a été mis en place pour la première fois en mars 2007 par la FICEVY à la suite de demandes répétées de notre association depuis 2003.

Il porte sur tout le massif ouest de la forêt de Rambouillet couvrant un triangle délimité par la bordure départementale avec l'Eure et Loir, la Nationale 10 et la Nationale 12.

Les résultats ont été les suivants :

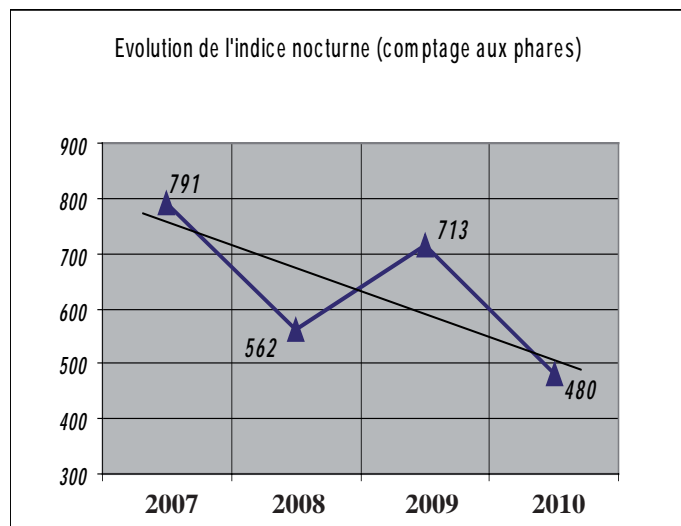
ANNEE	ANIMAUX VUS
2007	791
2008	562
2009	713
2010	480

Les années 2008 et 2009 ont été marquées par des éléments conjoncturels qui sont venus altérer les résultats sans qu'on puisse en mesurer l'impact.

En 2008, les mauvaises conditions météo répétées au cours des 4 passages ont diminué le nombre de contacts.

En 2009, l'absence de fructification forestière a poussé les hardes en plaine, augmentant ainsi le nombre d'animaux vus.

En 3 ans, le nombre d'animaux identifiés a ainsi diminué de près de la moitié.



Evolution des indices de consommation sur la flore

Cet indice est mis en œuvre par l'ONF. En 2008/2009, L'ONF a adopté un nouveau protocole selon les recommandations du Cemagref. Le nombre de placettes a été modifié, rendant ainsi toute comparaison difficile.

Le précédent indice était déjà en baisse (amélioration) sur la période 2006/2007.

Le nouvel indice est en légère baisse mais demeure élevé aux yeux de l'ONF.

Il n'y a pas de suivi de cette nature en forêt privée, mais le CRPF n'a pas noté de plaintes de la part de propriétaires privés à propos des niveaux de populations.



«Pauvre hère....»

Les observations

Les observations des différents usagers de la forêt font apparaître les constatations suivantes.

- Diminution du nombre de grands cerfs vivants identifiés tant sur le massif ouest que sur le massif est.
- Diminution du nombre de trophées de cerfs adultes présentés à l'exposition de trophées.
- Raréfaction des mues retrouvées par les ramasseurs de mues
- Diminution du nombre de grandes hardes et diminution du nombre d'individus parmi ces hardes
- Attaques plus difficiles par l'équipage de chasse à courre.

Enfin, on notera que l'ensemble des territoires privés connus pour leur sérieux dans leur gestion cynégétique et patrimoniale diminuent ou ont diminué leurs demandes de plan de chasse.

Evolution générale des populations depuis 1990

En 20 ans, l'évolution de la population aura connu 2 cycles similaires, hausse lente suivie de réductions brutales. L'année 1999, faisant coïncider le fond du cycle de réduction et l'année de la tempête a entraîné un faible taux de réalisation mais également un faible prélèvement qui a favorisé une reconstitution rapide des populations.

Depuis l'année 2006, nous sommes entrés dans une phase active de réduction de la population avec un plan de chasse annuel de l'ordre de 1.500 animaux. La surface boisée occupée par le cerf représente environ 50.000 ha boisés. L'attribution départementale a ainsi été de 3 animaux aux 100 hectares sur la totalité de la zone boisée occupée par l'espèce (été comme hiver) pendant 4 années de suite. La baisse de population est donc évidemment tout à fait logique.

Cette réduction a été constatée dès 2006 lors de la 2ème année du « comptage » au phare.

Les taux de réalisation suivent une évolution tout à fait similaire à la phase antérieure de réduction des populations décidée en 1997-1999. Le taux de réalisation 2009/2010 devrait être de l'ordre de 65%, traduisant ainsi une notable surévaluation des attributions par rapport aux capacités cynégétiques de la population.

Pour l'année à venir, il est indispensable de fixer des plans de chasse qui tiendront compte de la diminution de population intervenue au cours de la saison passée. La diminution ayant été de l'ordre de 1/3, la baisse des plans de chasse doit nécessairement dépasser 33%.

Structure des populations, des territoires et des prélèvements

Cette situation de forte réduction des populations de cerfs entraîne de fortes réactions à caractère affectif. Nous-mêmes n'y échappons pas comme le montrent les dessins que nous avons demandés à Arnaud Fréminet pour illustrer ce numéro.

Cependant, rechercher un compromis intelligent et des solutions durables suppose d'examiner objectivement la

situation, d'analyser les causes avec sérieux et de rejeter vigoureusement toute recherche de bouc émissaire.

Les populations de cerfs se dispersent en été dans les zones périphériques, boqueteaux de plaine. Les cervidés ont largement profité de l'extension des colzas qui offrent un couvert remarquable pendant les mois d'été à l'abri du dérangement touristique, sauf parfois de quelques hélicoptères qui au mépris des règlements viennent observer les animaux à basse altitude entraînant l'effroi de ceux-ci et accentuant ainsi les dégâts au moment où les colzas sont murs.

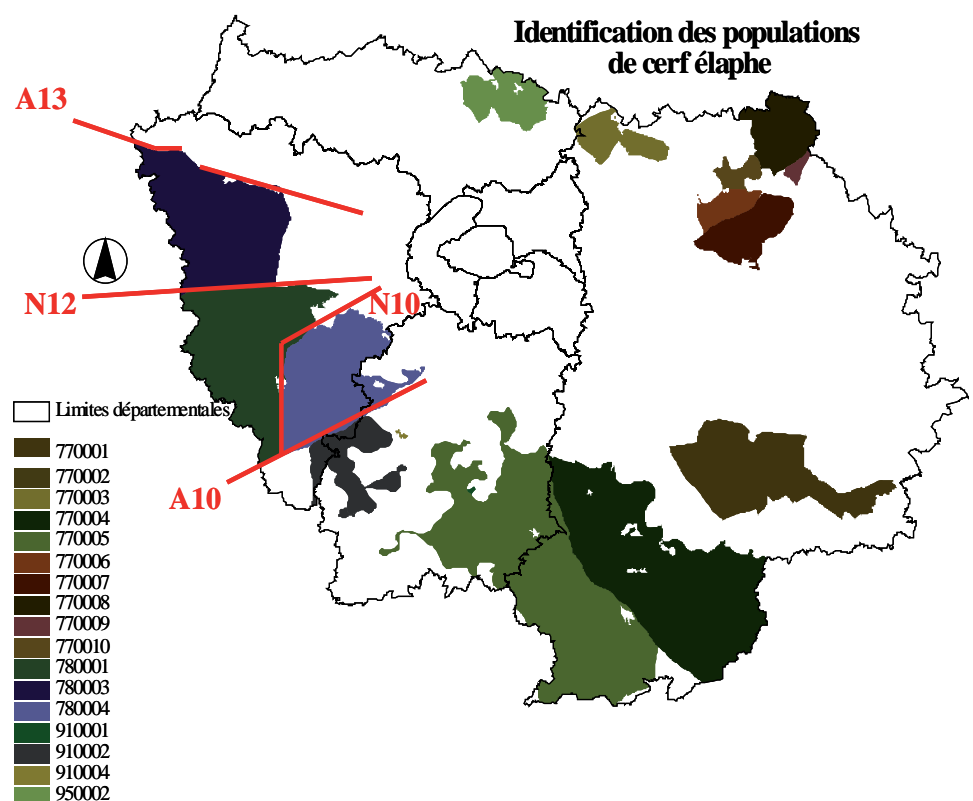
Un prélèvement assuré en premier lieu par la forêt privée.

La surface boisée occupée par les cerfs des populations Ouest, Est et Nord représente environ 50.000 ha boisés. Sur cette surface, les territoires qui ont des plans de chasse cerf représentent 30.000 ha boisés.

Les 3 populations de cerf des Yvelines

L'ONF occupe une superficie différente selon les 3 massifs qui abritent des populations de cerfs distinctes

- Sur le massif Nord (unité de gestion de Beynes), l'ONF n'intervient pas puisque la totalité de la forêt est privée à l'exception de la forêt de Rosny qui est gérée par l'AEV.
- Sur le massif Est, l'ONF occupe 47% de la surface boisée mais n'effectue que 21% des prélèvements de cerfs.
- Sur le massif Ouest enfin, la forêt domaniale occupe 47% de la superficie boisée et participe au prélèvement de cerfs pour seulement 41%.



Quand on analyse les attributions et les prélèvements en distinguant la forêt privée de la forêt publique, on découvre que les attributions moyennes ont été en 2008 de 5 animaux aux 100 hectares en privé et de 3,4 animaux aux 100 hectares dans la partie domaniale.

Il faut noter que l'écart entre ces chiffres est partiellement du aux attributions de grands animaux en plaine, sans que cela justifie la totalité de l'écart.

Cela montre que le fort niveau de plan de chasse a été le résultat d'une décision assumée non seulement par l'ONF mais également par la FICEVY qui souhaitait réduire les dégâts agricoles.



Une grande harde d'hiver

Cette politique a porté ses fruits puisque les dégâts ont diminués en surface depuis 4 ans à l'exception de l'an passé ou l'absence de fructification forestière fin 2008 a provoqué des dégâts atypiques en hivers sur les blés et colza.

Cette structure de prélèvement montre en tous cas que la Fédération doit pleinement assumer son rôle de proposition des plans de chasse et contribuer à stabiliser les populations en réduisant les plans de chasse sur les territoires privés.

Une politique et une pratique cynégétique de l'ONF ayant fortement évolué.

Les objectifs de rentabilité assignés à l'ONF ont incité l'Office à rechercher activement des augmentations de recettes et des diminutions de charges.

Cela s'est notamment traduit par la volonté d'optimiser la production de bois en réduisant les atteintes causées par les ongulés sauvages.

Pour la période 2005-2025, le schéma d'aménagement de la forêt de Rambouillet a été orienté en premier lieu vers la production de bois.

Le souci de conduire les régénérations sans recourir à des protections artificielles a engagé l'ONF dans une politique de réduction forte des populations de grand gibier, comme cela a d'ailleurs été consigné dans le catalogue des adjudications.

Parallèlement la gestion cynégétique de l'Office en forêt de Rambouillet s'est profondément transformée. A la fin

de la décennie 90, 50% de la forêt domaniale soit plus de 6.000 ha n'était pas ou peu chassée, créant ainsi une réserve cynégétique significative pour les cervidés. Les chasses en licences se sont d'abord développées pour contrôler les populations de sangliers quelque temps après la tempête de 1999. Elles ont ensuite été utilisées pour participer également à la régulation des cervidés. L'ONF a ainsi accru notablement son influence dans la gestion cynégétique des grands animaux.

Gérer un territoire de 6.000 ha avec quelques chasses accueillant une vingtaine de chasseurs postés suppose de pratiquer des prélèvements importants en peu de temps. C'est ainsi que quelques journées de chasse se sont soldées par des tableaux de cervidés importants selon une stratégie tout à fait contraire à celle des adjudicataires ou des territoires privés qui cherchent à lisser leurs prélèvements tout au long de la saison.

Prélever une ou deux dizaines de grands animaux en une journée peut choquer. Il est important de noter que cela n'a aucune importance car finalement la seule chose qui compte, c'est le niveau de plan de chasse qui a été initialement accordé.

Le maintien de chasses en licences est par ailleurs une bonne chose. Cela permet d'ouvrir la forêt à des chasseurs sans territoires, de les initier à une chasse de qualité et de maintenir au sein de l'Office un personnel compétent en matière cynégétique.

Il faut enfin noter que ces 2 dernières années, l'Office a particulièrement accentué sa pression sur ses adjudicataires en leur adressant des courriers impératifs les enjoignant à réaliser leurs plans de chasse sous peine de sanctions.

Que l'ONF ait un objectif de réduction des populations et que cet objectif ne s'accorde pas à celui des chasseurs et naturalistes à partir d'un certain moment, c'est évident. Mais il serait totalement erroné d'en faire l'unique responsable de la réduction des populations en l'accusant à la fois d'en être l'initiateur et l'instrument zélé.



Jeune maître de place avec sa harde - de plus en plus de jeunes cerfs occupent la place des grands maîtres disparus.



La quiétude ou la limitation de l'inquiétude, un aspect fondamental de la gestion des cerfs en forêt

Comment trouver une solution

Ceci permet de poser l'unique et vrai problème à résoudre : trouver le bon niveau de population de cervidés qui concilie à l'échelle de chaque unité de gestion la préservation des intérêts économiques (agriculture, sylviculture, chasse), écologiques (équilibre forêt-gibier), sociologiques et patrimoniaux (loisirs, chasse, forêt sauvage riche en faune et flore).

Compte tenu de la dynamique spatiale des populations, il serait illusoire de mener durablement des politiques antagoniques entre la forêt publique et la forêt privée. Et sauf à jouer momentanément sur les rapports de force, il est nécessaire de trouver un compromis global avec les parte-



Un souvenir

naires sylvicoles et agricoles.

Le dialogue constitue à nos yeux un préalable. Dans cet esprit, l'ACGGY a rencontré Monsieur James directeur d'agence de l'ONF de Versailles dont dépend la forêt de Rambouillet. Au cours de cet entretien, Monsieur James s'est engagé à revenir sur le projet de présentation obligatoire de tous les tableaux de chasse des adjudicataires chaque lundi à la grille de Versailles et de trouver une formule plus souple de contrôle.

Il a promis d'informer régulièrement l'ACGGY sur l'évolution annuelle des suivis d'impact sur la flore et a convenu de chercher à améliorer le dialogue avec les chasseurs.

Cela ne résout pas les divergences d'objectifs mais permet de mieux en parler. Les discussions vont commencer et la réponse trouvera son épilogue lors de la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de Faune Sauvage qui fera ses recommandations de plan de chasse au Préfet.

Les propositions de l'ACGGY

Dans l'immédiat, l'ACGGY formule les propositions suivantes :

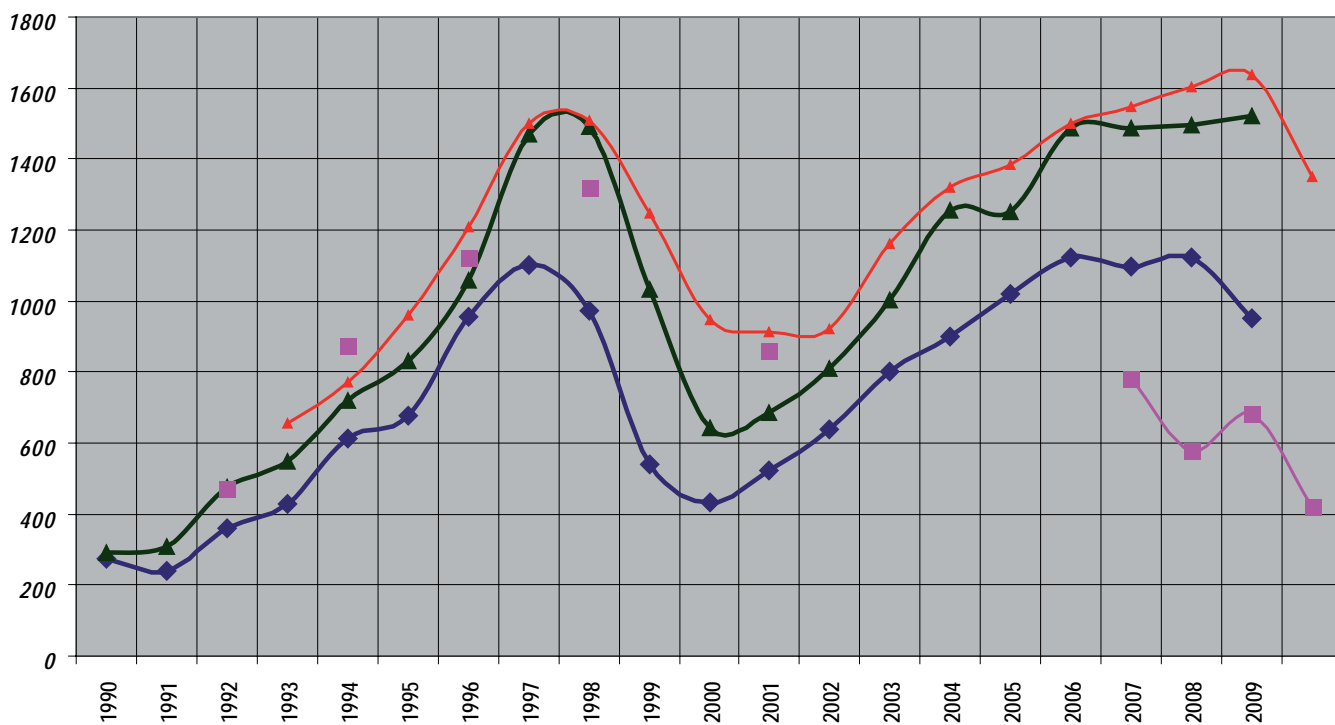
A court terme :

- Arrêter la réduction de population
- Stabiliser globalement la population de grands animaux à ce niveau pendant une période suffisante (3 ans).
- Réduire significativement, les plans de chasse en conséquence sur les territoires privés et publics. La baisse doit être de l'ordre de 40 à 50%.
- Prendre des mesures spécifiques supplémentaires dans les secteurs où les taux de réalisation sont très bas.
- Diminuer le taux d'attribution de C2 pour permettre un meilleur vieillissement de quelques cerfs.
- Respecter la règle des 3 tiers (jeunes, mâles, femelles) en prenant en compte les réalisations souvent plus fortes de cerfs coiffés.
- Transformer les attributions de plaine pour être plus en accord avec la biologie de l'espèce lors de prélèvements effectués majoritairement en septembre-octobre : attributions préférentielle de faons et de jeunes cerfs (daguets et C1).

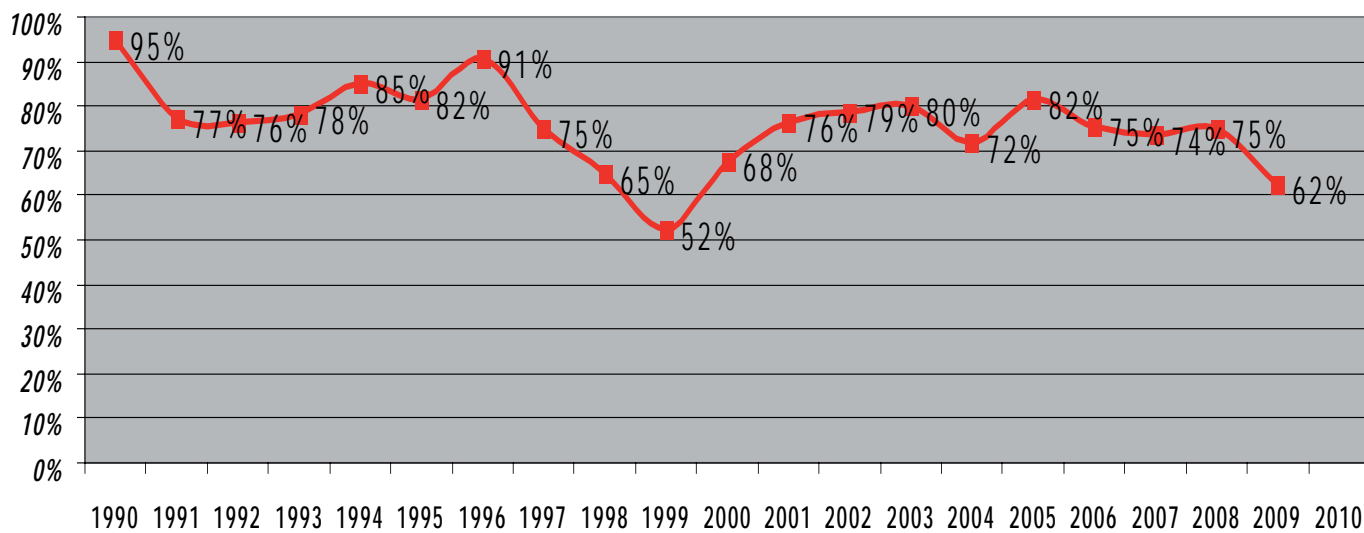
A moyen terme :

- Étendre les suivi par indice nocturne (« comptages au phare ») sur les massifs Nord et Est
- Étudier un avenant décennal (2015) du schéma d'aménagement de la forêt de Rambouillet pour les 10 ans suivants afin de réserver une part plus grande à la faune sauvage. Cet avenant pourrait ainsi inclure le développement de taillis sous futaies et de prairies.

Evolution du plan de chasse cerf dans les Yvelines



Evolution du taux de réalisation du plan de chasse cerf dans les Yvelines depuis 1990



Actes du symposium cerf.

Les actes du symposium cerf organisé à Dijon en 2008 par l'ANCGG, la FNC et l'ONCFS viennent d'être publiés.



Ces actes constituent la synthèse des connaissances actuelles sur le cerf et sa gestion.

Ces actes peuvent être téléchargés gratuitement sur le site internet : www.symposium-cerf.com.

Le document complet comprend 26 communications en 179 pages très riches d'enseignements. Il est également possible de télécharger chaque communication isolément.

Rapport de la cour des comptes sur l'ONF.

La cour des Comptes puis le Sénat ont publié fin 2009 des rapports sur l'Office National des Forêts.

Il en ressort que l'ONF est en déficit tout en gagnant de l'argent dans l'exploitation des forêts domaniales. En effet son déficit est principalement lié à la faiblesse des tarifs qui lui sont imposés dans la facturation des ses prestations auprès des communes forestières. Ce déficit est aggravé par l'inadaptation de la méthode de facturation puis qu'une commune qui n'effectue pas de ventes de bois ne paie rien à l'ONF pour la gestion de la forêt. Une autre partie du déficit de la forêt est causé par le provisionnement des retraites jusque là non valorisées.

Il n'en reste pas moins que la forêt de Rambouillet profite d'une bonne rentabilité tant en matière de bois que de chasse.

Les adjudications 2010.

Les adjudications de l'ONF se dérouleront le 23 mars à Rambouillet.

L'ensemble des lots de chasse à tir sont remis en adjudications pour 6 ans pour les Yvelines.

2 nouveaux lots sont créés sur le département : Le Bocquet – 423 ha dans le massif Ouest, le bois de Maincourt au nord du massif Est – 122 ha.

Il sera intéressant de suivre les résultats pour apprécier l'évolutions des prix.

D'une manière générale, les prix semblent stagner en province, notamment dans les régions fortement boisées. Ils progressent notablement dans le Nord-Pas de Calais sous le double effet d'une offre limitée et d'une demande soutenue notamment du fait des restrictions apportée à la chasse en Belgique.

Les Grands cerfs – Un nouveau film de Dominique Avron sur les cerfs en forêts de Rambouillet.

Les Grands cerfs, film réalisé par Dominique AVRON, avec les commentaires de Guy Bonnet est diffusé sur la chaîne Seasons, en attendant la sortie DVD.

Ce film montre la présence de grands cerfs de plus de 10 ans sur le massif de Rambouillet entre 2000 et 2009. La population de cervidés étant nombreuse, et grâce à l'action de propriétaires gestionnaires, plusieurs grandes hardes de cerfs ont réussi à vieillir. Nous suivons le parcours de ces grands cerfs, au brame, pendant les refaits en velours. Du grand dix cors perpétuel au cerf portant 21, quelle est la part de ruse, de chance, la part de l'homme, pour leur permettre de devenir un cerf à son apogée. Aujourd'hui ces grands cerfs sont morts, et la population de cervidés étant faible, peu atteindront les dix ans.

Nomination à la DDEA.

Madame Anne MEIGNIEN succède à Monsieur Colas DURRLEMAN en tant que directrice de la DDEA des Yvelines. La DDEA devrait bientôt se transformer en D.D.T (Direction des Territoires des Yvelines).

Pierre-Philippe FLORID reste directeur-adjoint chargé de l'agriculture et de la Forêt.

Anne Marie Ropert est responsable du service environnement.

Jonathan DION et Frédéric ROY sont chargés de la forêt et de la chasse.

Assemblée Générale de l'ACGGY.

Elle se tiendra le Samedi 12 Juin 2010 à 9h00 au Domaine de VOISINS - Nle 906 route d'Epéron entre Rambouillet et Saint Hilarion sur la gauche à 3 km après Gazeran (entrée par les grilles).